



COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 1^{er} septembre 2022,

Stationnement payant des deux-roues thermiques à Paris :

La FFMC, Mobilians et la CSIAM font part de leur inquiétude face à l'entrée en vigueur d'un dispositif complexe et discriminatoire et demandent la tenue d'un Grenelle des mobilités

Les représentants de la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC), de Mobilians et de la Chambre Syndicale Internationale de l'Automobile et du Motorcycle (CSIAM) ont été reçus ce mardi 30 août par David Belliard, Adjoint de la Maire de Paris en charge des Transports et des Mobilités, afin de faire part de leurs inquiétudes face à l'entrée en vigueur du stationnement payant des deux roues thermiques à Paris. Initialement prévu pour janvier dernier, le stationnement à Paris devient payant pour les motos et scooters thermiques à partir du 1^{er} septembre 2022.

Dans un contexte d'inflation sans précédent et de rentrée sous forte tension, les représentants des usagers et des professionnels soulignent les conséquences sociales du dispositif et l'inadaptation des mesures d'accompagnement.

Modalités du stationnement payant des deux-roues thermiques à Paris à compter du 1^{er} septembre 2022

Vous résidez :	Vous êtes :	Vous roulez :	Vous appliquez le tarif :	Détail tarif :
A Paris	Un particulier	En 2RM électrique	Véhicule Basse émission	Stationnement gratuit sur tout emplacement payant en prenant un ticket quotidien
		En 2RM thermique	Résident	Abonnement 3 ans à 45 € ou 1 an à 22,50 € + 0,75 € par jour ou 4,50 € par semaine
	Un professionnel domicilié à Paris avec code NAF éligible *	En 2RM électrique	Véhicule Basse émission	Stationnement gratuit sur tout emplacement payant en prenant un ticket quotidien
		En 2RM thermique	Professionnel Sédentaire	Abonnement de 22,50 € par an + 0,75 € par jour
	Un professionnel domicilié à Paris hors code NAF éligible *	En 2RM électrique	Véhicule Basse émission	Stationnement gratuit sur tout emplacement payant en prenant un ticket quotidien
		En 2RM thermique	Visiteur	Voir détail page suivante
En Ile de France (Hors Paris)	Un particulier	En 2RM électrique	Véhicule Basse émission	Stationnement gratuit sur tout emplacement payant en prenant un ticket quotidien
		En 2RM thermique	Visiteur	Voir détail page suivante
	Un professionnel domicilié en IDF avec code NAF éligible *	En 2RM électrique	Véhicule Basse émission	Stationnement gratuit sur tout emplacement payant en prenant un ticket quotidien
		En 2RM thermique	Professionnel Mobile	Abonnement de 120 € par an et par véhicule + 0,25 € par heure
	Un professionnel domicilié en IDF Hors code NAF éligible *	En 2RM électrique	Véhicule Basse émission	Stationnement gratuit sur tout emplacement payant en prenant un ticket quotidien
		En 2RM thermique	Visiteur	Voir détail page suivante
Autre région	Un professionnel ou un particulier	En 2RM électrique	Véhicule Basse émission	Stationnement gratuit sur tout emplacement payant en prenant un ticket quotidien
		En 2RM thermique	Visiteur	Voir détail page suivante

* Les professionnels des soins à domicile et les titulaires de cartes CMI-5 ou CES/ CSPH résidant en Ile-de-France sont exemptés de stationnement payant

S'agissant de la mobilité professionnelle en particulier, 900.000 personnes rentrent dans Paris chaque jour pour travailler. Dans le contexte économique actuel où les pouvoirs publics mettent des milliards dans l'économie pour atténuer l'explosion des prix et la pénurie énergétique, cette mesure est un véritable coup dur pour le pouvoir d'achat fragilisant chaque jour un peu plus les entreprises et travailleurs franciliens.

L'Île-de-France est la région comptant le plus de deux-roues, outil indispensable pour la mobilité professionnelle. Des secteurs seront fortement impactés par l'entrée en vigueur de la mesure, dont des métiers déjà en forte tension, tels que la restauration ou l'hôtellerie et les services qui éprouvent des difficultés à recruter et ont recours à ce mode de transports.

Les organisations ont rappelé que l'offre de modèles électriques, dont le tarif ne les rend pas accessibles aujourd'hui au plus grand nombre, ne correspond pas aux besoins de mobilité de l'ensemble des usagers concernés par le besoin de stationnement. En outre, le manque d'infrastructures et d'équipements de recharge pour les deux roues électriques, de places de stationnement, ainsi que l'insuffisante capacité actuelle du réseau, risquent de générer des conflits entre usagers.

Devant l'absence de report de la mesure et de négociation sur les modalités de mise en place, confirmée ce 30 août par David Belliard, les associations ont rappelé l'impact du dispositif sur le pouvoir d'achat des usagers et sur la mobilité des particuliers comme des professionnels. Ces derniers demandent un Grenelle des mobilités pour échanger sur l'usage des différents modes de mobilité (piétons, trottinettes, vélos, scooters, motos et voitures) et le partage des voies de circulation.

La FFMC, Mobilians et la CSIAM, poursuivront leurs actions et les échanges avec la Mairie de Paris sur la mise en œuvre de cette mesure.